

## COMITE SYNDICAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Secrétaire de séance : Yannick LE BLANC

ooOoo

### ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 29 septembre 2025.

#### **I. FINANCES**

##### **1. Décisions budgétaires**

- a) Décisions modificatives budgétaires n°2/2025
- b) Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget primitif 2026-budget principal
- c) Renouvellement du contrat de mise en place des cartes d'achat public
- d) Validation de la grille de tarifs pour 2026 pour la régie « Une étape à la mine »
- e) Versement d'une participation financière du budget principal vers le budget de la régie du Mine904
- f) Remboursement de frais engagés par un agent lors d'un déplacement professionnel (**point ajouté**)
- g) Projet de réhabilitation de l'ex Cantine des mineurs : demande d'autorisation de signature (**point ajouté**)

##### **2. Subventions**

- a) Affectation de la subvention exceptionnelle de 15 000€ versée par la Fondation De Wendel
- b) Renouvellement de la demande de subvention de fonctionnement au Conseil Départemental de la Moselle pour l'année 2026

#### **II. FONCTION PUBLIQUE**

##### **1. Personnels titulaires et contractuels**

- a) Demande d'autorisation de mutualisation de personnel pour la régie « Une étape à la mine »

#### **III. DIVERS**

Information au Comité : Bilan de l'activité des deux régies autonomes et devenir de la future gestion du restaurant Le Mine904 pour 2026 : point d'étape

ooOoo

#### **I. FINANCES**

##### **1. Décisions budgétaires**

- a) Décision modificative n° 2/2025

VU le budget primitif 2025 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de réajuster les prévisions budgétaires et après avoir entendu les explications du Président ;

Le Comité Syndical,  
décide à l'unanimité,

- d'autoriser la modification des crédits comme suit :

IMPUTATION	OBJET	DEPENSES			RECETTES		
		CREDIT INSCRIT	MODIFI CATION	NOUVEAU CREDIT	CREDIT INSCRIT	MODIFI CATION	NOUVEAU CREDIT
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							
01 - 021	Virement de la section de fonctionnement						
	<b>TOTAUX INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							
60632	Fournitures de petit équipement	25 000,00	<b>5 000,00</b>	30 000,00			
6078	Autres marchandises	35 000,00	<b>4 000,00</b>	39 000,00			
6419	Remboursements sur rémun. du personnel				9 000,00	<b>-4 800,00</b>	4 200,00
744	FCTVA				1 000,00	<b>600,00</b>	1 600,00
747888	Participations - autres				0,00	<b>4 000,00</b>	4 000,00
752	Revenus des immeubles				30 000,00	<b>9 200,00</b>	39 200,00
01 - 023	Virement à la section d'investissement						
	<b>TOTAUX FONCTIONNEMENT</b>		<b>9 000,00</b>			<b>9 000,00</b>	
	<b>TOTAUX GENERAUX</b>		<b>9 000,00</b>			<b>9 000,00</b>	

## I. FINANCES

### 1. Décisions budgétaires

- b) Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget primitif 2026

Vu les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16

Remboursement d'emprunts) ;

Le Comité Syndical,  
décide à l'unanimité,

- d'autoriser l'engagement de crédits d'investissements par anticipation au budget 2026, soit :

<b>Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2026</b>		
<b>Dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025</b>		<b>166 054,00 €</b>
<b>Total autorisé soit 25 %</b>		<b>41 513,50 €</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>Montants et affectations 2026</b>
<b>Chap 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 000,00 €</b>
	2188 – Autres immobilisations corporelles	2 000,00 €
<b>Chap 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>39 513,50 €</b>
	2313 - Constructions	39 513,50 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>41 513,50 €</b>

## I. **FINANCES**

### 1. **Décisions budgétaires**

#### c) Renouvellement du contrat de mise en place des cartes d'achat public

Vu le décret n° 2023-209 du 27 mars 2023

Vu la délibération du Conseil syndical du 27 février 2013 actant la mise en place du paiement par carte d'achat

Le contrat n° 85225132711 a démarré le 15/06/2022 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction (36 mois maximum).

Le Syndicat (sur son budget principal) est doté actuellement de 5 cartes d'achats.

Avec la création du budget « Une étape à la Mine » en 2023, et du budget « Le Mine904 » en 2025, 2 nouvelles cartes d'achat ont été émises, et rattachée au contrat mentionné ci-dessus.

Pour ces deux budgets, le plafond global annuel a été augmenté, par voie d'avenant, à 130 000 euros, soit un plafond global de 190 000 € sur le contrat CAP n° 85225132711 du syndicat mixte de la mine ainsi qu'une dotation de 7 cartes.

Le contrat cité arrivant à échéance, il convient de signer un nouveau contrat avec la Caisse d'Epargne.

Il se contractualise avec une dotation de 6 cartes.

Rappel du principe, circuit et fonctionnement des cartes d'achats publics :

- Le porteur de la carte :  
La carte bancaire est nominative et permet de commander et payer des fournisseurs de façon dématérialisée.  
Le porteur ne peut en aucun cas l'utiliser pour effectuer des retraits d'espèces ou pour des achats personnels.
- L'opérateur bancaire :  
Il se substitue au Syndicat et paye directement le fournisseur  
En début du mois N + 1, il met à disposition sur une plateforme un « relevé d'opérations » qui recense l'ensemble des dépenses réalisées durant la période concernée qui sont à réglées à l'opérateur.  
Notre Opérateur est la Caisse d'Epargne Grand Est Europe. Les contrats sont signés pour une durée de 3 ans.
- Le Comptable Public :  
Il prend en charge, comptabilise et paye les mandats émis sur la base du relevé d'opération, récapitulant toutes les factures acquittées par la Caisse d'Epargne durant la période concernée.
- Fonctionnement des cartes :
  - tout retrait d'espèces est impossible,
  - un plafond annuel de règlements effectués par les cartes achats est fixé pour chaque budget concerné,
  - la Caisse d'Epargne s'engage à payer au fournisseur concerné, toute créance née d'une commande exécutée par carte, dans un délai de 48 heures,
  - un forfait mensuel est fixé à 20 € par carte,
  - une commission de 0.50 % est due sur toute transaction sur son montant global,

Le Comité Syndical,  
décide à l'unanimité

- de porter à six (6) la flotte de cartes achat détenues par le syndicat, dont deux (2) cartes destinées au fonctionnement du Restaurant et du Gîte ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le nouveau contrat à intervenir ainsi que tout autre document relatif à la mise en place des cartes achat ;
- d'autoriser le Président à nommer les porteurs de carte d'achat public restant à désigner précisément par arrêté contractualisant le périmètre d'utilisation et de déléguer un droit de commande aux porteurs de cartes désignés par arrêté selon les conditions du règlement interne , étant ici précisé qu'il s'agira de personnes déjà habilitées à engager des dépenses via leurs arrêtés de délégation de signature.

## I. **FINANCES**

### 1. **Décisions budgétaires**

- d) Validation de la grille de tarifs pour 2026 pour la régie « Une étape à la mine »

Sur proposition du Conseil d'Exploitation de la Régie du Gîte « Une Etape à la Mine », il est proposé au Comité de valider les différents tarifs détaillés en annexe.

Le Comité Syndical,  
décide à l'unanimité,

- de valider les tarifs proposés en annexe.

## **ANNEXE 1**

## I. **FINANCES**

### 1. **Décisions budgétaires**

- e) Versement d'une participation financière du budget principal vers le budget de la régie du Mine904

La Communauté d'agglomération de Forbach Porte de France a consenti au Syndicat Mixte du Musée, une avance de 50 000€ (à valoir sur les participations 2026 du budget général).

Cette avance doit permettre (dans l'optique du projet de dissolution de la régie en 2026 ; à confirmer par décisions futures des Comités), d'abonder le budget de la régie autonome afin de solder l'opération de licenciement et de payer des factures.

Etant donné que nous ne disposons pas encore de tous les éléments financiers, il est proposé au Comité de confier au Président la possibilité de versement vers ce budget selon les besoins, dans la limite de l'enveloppe disponible (50 000€).

Les membres du Comité seront informés du montant de l'affectation in fine, lors du 1<sup>er</sup> Comité de 2026.

Le Comité Syndical,  
décide à l'unanimité,

- de confier au Président la possibilité de versement du budget principal vers le budget de la régie du Mine904 selon les besoins, dans la limite de l'enveloppe disponible (50 000€).

## I. **FINANCES**

### 1. **Décisions budgétaires**

#### f) Remboursement de frais

Dans le cadre d'un déplacement professionnel à Strasbourg Laetitia GIGAULT, Responsable du Pôle Culture et de l'Univers Muséal, a été amenée à engager des frais personnels pour un montant de 67,25 € (carburant, parking et péages).

Il est demandé au Comité le remboursement de ces frais.

Le Comité Syndical,  
décide à l'unanimité,

- de rembourser les frais engagés par Laetitia GIGAULT à hauteur de 67,25 €.

## I. **FINANCES**

### 1. **Décisions budgétaires**

#### g) Projet de réhabilitation de l'ex Cantine des mineurs : demande d'autorisation de signature

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ex cantine des mineurs, il est proposé aux membres du Comité d'autoriser le Président à signer la future convention d'attribution d'une subvention Feder supérieure à 50 000 € (estimation à 90 000€).

Le Comité Syndical,  
décide à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution d'une subvention Feder supérieure à 50 000 €.

## I. **FINANCES**

### 2. **Subventions**

#### a) Affectation de la subvention exceptionnelle de 15 000€ versée par la Fondation De Wendel

La Fondation de Wendel contribue aux actions de développement du Parc Explor Wendel et de l'ensemble des établissements qui le composent.

Ce partenariat est renforcé depuis 2021 et grâce à l'action engagée de notre Directeur, celui-ci a obtenu pour l'année 2025 une subvention exceptionnelle de 15 000€, pour soutenir l'ensemble du fonctionnement de nos établissements.

Aussi, après avoir accepté ce don, le Président propose au Comité, conformément à la convention signée entre les deux parties, de répartir la somme comme suit :

- 11 000 € reversés au budget de fonctionnement de la régie gestionnaire du restaurant le Mine904,
- 4 000 € reversés au budget de fonctionnement budget principal ; ce qui permettra d'abonder le budget dédié à la boutique du site (modification budgétaire), qui fait face cette année à de grande sollicitation de la part de nos visiteurs.

Le Comité Syndical,  
décide à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à répartir la subvention exceptionnelle de 15 000 € de la Fondation De Wendel comme suit :
  - 11 000 € reversés au budget de fonctionnement de la régie gestionnaire du restaurant le Mine904,
  - 4 000 € reversés au budget de fonctionnement budget principal.

## I. FINANCES

### 2. Subventions

- b) Renouvellement de la demande de subvention de fonctionnement au Conseil Départemental de la Moselle pour l'année 2026

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de valider le renouvellement de la demande de subvention à hauteur de 150 000 € au Conseil Départemental de Moselle, pour soutenir les actions culturelles structurantes organisées par le Musée des mineurs. Cette subvention de fonctionnement sera intégrée au projet de budget primitif 2026.

Le Comité Syndical,  
décide à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à solliciter la subvention de 150 000 € au Conseil Départemental de la Moselle,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'objectif à venir.

## II. FONCTION PUBLIQUE

### 1. Personnels titulaires et contractuels

- a) Demande d'autorisation de mutualisation de personnel pour la régie « Une étape à la mine »

Afin améliorer le fonctionnement de la régie, il est proposé au membre de la régie d'exploitation du gîte « Une étape à la mine » d'autoriser le Président à demander aux membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Musée de la Mine, la possibilité de mutualiser du personnel rattaché au Syndicat Mixte.

Cela donnera lieu à des remboursements de frais d'emploi selon un tableau précisant le nombre d'heures mutualisées et les personnes concernées, chaque fin de semestre si nécessaire, et au tarif salarial en vigueur pour chaque agent.

Le Comité Syndical,  
décide à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à demander aux membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Musée de la Mine, la possibilité de mutualiser du personnel rattaché au Syndicat Mixte,
- d'autoriser le remboursement des frais d'emploi selon un tableau précisant le nombre d'heures mutualisées, les personnes concernées et au tarif salarial en vigueur pour chaque agent.

**ooOoo**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les Membres de leur concours et lève la séance à 18h36.

## LISTE DE PRESENCE

### PRESENTS TITULAIRES

AHR Robert  
KEUPER Didier  
KIEFFER Constant  
JACQUES Michel  
LE BLANC Yannick  
FUHR Daniel  
TARILLON Lucien  
REIFF Christophe

### SUPPLEANTS

Président  
1<sup>er</sup> Vice-président  
2<sup>ème</sup> Vice-président  
3<sup>ème</sup> Vice-président  
4<sup>ème</sup> Vice-président

JACQUES Eliane  
FENARD Michel  
LUDWIG Yves  
WEYLAND Frédéric

### ASSISTAIENT EN OUTRE

KUSIOR Pascal

### EXCUSES

HEHN Jean-Claude  
CASSARO Alexandre  
FERRAU Dominique  
FRIEDRICH Marc  
PIGNON Bernard  
FEDERSPIEL Eric  
KLEIN Ralph  
LAUER Jérémie  
MARTIN Jean-Bernard  
MULLER Manuel  
VORIOT Monique  
IDIZ Jalé

## Calendrier des tarifications du Gîte "Une Etape à la Mine"

## location chambre + petit déjeuner

Dénomination	Basse saison	Hauté saison
Chambre classique 012-013-015	96,00 €	118,00 €
Chambre bainéo 016	105,00 €	123,00 €
Chambre PMR 014	105,00 €	123,00 €
Chambre 010	96,00 €	118,00 €
supplément chambre 010	78,00 €	92,00 €
total configuration simple	174,00 €	208,00 €

## Fermétoirs :

Dimanche 23 décembre 2025 au samedi 27 décembre 2025 inclus  
 Du mardi 31 décembre 2025 au jeudi 01 janvier 2026 inclus  
 Du jeudi 30 avril 2026 au vendredi 01 mai 2026 inclus

Haute saison : 2025/2026  
 Toussaint 2025 : du vendredi 17 octobre 2025 au samedi 01 novembre inclus  
 Noël 2025 : du vendredi 19 décembre 2025 au samedi 03 janvier 2026 inclus  
 Hiver 2026 : du vendredi 06 février 2026 au samedi 07 mars 2026 inclus  
 Du vendredi 03 avril 2026 au samedi 27 septembre 2026 inclus  
 Toussaint 2026 : du vendredi 14 octobre 2026 au samedi 31 octobre 2026 inclus  
 Noël 2026 : du vendredi 18 décembre 2026 au samedi 02 janvier 2027

## location totale du gîte (hormis chambre 016) / sans petit déjeuner

Durée	Prix basse saison	Prix haute saison
1 nuit	260€ au lieu de 297€	340€ au lieu de 359€
2 nuits	560,00 €	680
3 nuits	825,00 €	1003
4 nuits	1 092,00 €	1326
5 nuits	1 358,00 €	1649
6 nuits	1 624,00 €	1972
7 nuits	1 890,00 €	2295
Majoration nuitée supplémentaire	266,00 €	323

5% de réduction à partir de la 3ème nuit

Prix basse saison  
 25€ lit d'appoint  
 8,50€ petit déjeuner supplémentaire

## location partielle du gîte chambres 013-014-015 sans petit déjeuner

Durée	Prix basse saison	Prix haute saison
1 nuit	260€ au lieu de 297€	340€ au lieu de 359€
2 nuits	560,00 €	680
3 nuits	825,00 €	1003
4 nuits	1 092,00 €	1326
5 nuits	1 358,00 €	1649
6 nuits	1 624,00 €	1972
7 nuits	1 890,00 €	2295
Majoration nuitée supplémentaire	266,00 €	323

5% de réduction à partir de la 3ème nuit